

- La dématérialisation des procédures :

La dématérialisation de plusieurs procédures se fait déjà depuis 2 ans. C'est le cas par exemple des fiches pédagogiques et de planification (= fiches modules) dématérialisées, (sous forme de documents Word stockés sous Sharepoint). Les fiches pédagogiques sont ainsi enregistrées directement sur cette plateforme ; sans passer par un exemplaire papier.



Depuis la mise en place de la **plateforme AGORA, d'autres procédures sont dématérialisées** comme par exemple la saisie des données entre un service ou une fonction « amont » producteur de l'info (les enseignants, pour l'exemple des fiches modules), et un service ou une fonction « aval » consommateur de l'info (les intendants pour planifier les cours décrits dans ces fiches, toujours pour cet exemple), en minimisant les ressaisies et les impressions.

Autre exemple concret : aujourd'hui grâce à la plateforme Agora, il est possible d'avoir accès à **une liste des étudiants mise à jour** : En effet, jusqu'ici, différentes listes d'étudiants circulaient dans l'Institut sous forme de tableau Excel suivant un processus se complexifiant avec la croissance de l'école. Les problèmes quotidiens étaient nombreux : envoi de mails, de factures à des démissionnaires, adresses non à jour, etc. A partir de cette rentrée, la liste des étudiants ne sera plus sous forme Excel mais directement accessible via la plateforme Agora.

- L'inscription en ligne = moins de papier :

Cette année, les **inscriptions se sont faites en ligne**. Les étudiants ayant reçu par mail leurs identifiants de connexion ont ainsi eu accès à leur dossier électronique sur la plateforme Agora. Leurs dossiers ont pu être saisis et validés en ligne pour la partie administrative. Ainsi, à distance, ils ont pu renseigner leur dossier. Les justificatifs de scolarité ne sont plus envoyés par papier mais envoyés par mail pour que les étudiants puissent imprimer uniquement ce dont ils ont besoin. **Seuls les justificatifs papiers indispensables** (autorisation parentale pour sortie pédagogique si l'étudiant est mineur, formulaire APL si logement sur le campus, ...) **ont du être renvoyés par les étudiants... tout le reste se fait en ligne.**

